

par mail :
tarification@cwape.be
consultation@cwape.be

Projet de méthodologie tarifaire 2024-2028 : consultation publique

Formulaire de réaction

Modalités de la consultation publique :

- **Le 31 mai 2022** : la CWaPE présente le projet de méthodologie soumis à concertation ;
- **Le 1^{er} juin 2022** : la CWaPE publie sur son site internet le projet de méthodologie soumis à concertation et la documentation afférente ;
- **Le 27 juin 2022** : audition publique des acteurs de marché. Au cours de cette audition, les acteurs de marché auront l'opportunité de présenter oralement leurs remarques concernant le projet de méthodologie tarifaire ;
- **Le 31 août 2022** : les acteurs de marché envoient à la CWaPE leur avis écrit, à travers le présent formulaire, sur le projet de méthodologie tarifaire.

TITRE I. GÉNÉRALITÉ

Chapitre	Section	Article	Remarque ou question	Proposition ou nouvelle formulation

TITRE II. LE REVENU AUTORISÉ

Chapitre	Section	Article	Remarque ou question	Proposition ou nouvelle formulation
1	3.4.7	Article 28 §4	<p>Dans un contexte de transition énergétique qui s'accélère, les gestionnaires de réseau de distribution – tout comme Elia – vont devoir réaliser des investissements très importants pour soutenir la réalisation de cette transition. Ces investissements nécessiteront un financement approprié, et requerront tout particulièrement de mobiliser les fonds propres appropriés. Un cadre raisonnablement attractif est donc particulièrement important pour assurer que les investisseurs soient intéressés à confier leurs moyens aux gestionnaires de réseau pour mobiliser le capital nécessaire à la réalisation de ces investissements.</p> <p>En l'espèce, et sans maîtriser tous les sous-jacents ayant mené à la proposition, les paramètres utilisés par la CWaPE pour la détermination de la rémunération des fonds propres tels que repris dans sa proposition de MT nous semblent particulièrement inadéquats.</p> <p>Les éléments pris en compte ne semblent pas tenir compte du contexte macro-économique actuel, qui d'après les prévisions semble durablement affecter les taux des obligations long terme émises par les Etats mais aussi le niveau de l'inflation. L'augmentation substantielle de l'inflation inquiète particulièrement Elia. En dehors de toute autre considération, une telle augmentation affaiblit mécaniquement et significativement l'attractivité de la rémunération nominale envisagée, voire la rend négative. Sur base de ces éléments, la capacité des GRDs à maintenir et attirer des nouveaux capitaux nous semble être mise à mal alors que le contexte économique et politique tend clairement à encourager les investissements dans les réseaux et leur exploitation. Il nous</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir une rémunération suffisamment attractive de manière à s'assurer que les GRDs puissent financer leurs projets de transition énergétique. • Tenir compte du contexte macro-économique (et notamment de l'inflation) dans la rémunération des GRDs. • Déterminer les paramètres de rémunération, et en particulier le taux sans risque, avec une méthode qui tient compte d'aspects prospectifs.

		<p>apparaît donc important de tenir compte dans l'évaluation des paramètres de la rémunération du capital, d'une part des derniers développements en termes d'ambitions concernant la politique énergétique (notamment peu avant la publication de cette méthodologie le paquet RePowerEU qui renforce les ambitions de développement renouvelable et d'électrification), et d'autre part de l'impact futur du contexte économique actuel.</p> <p>Ceci nous amène à une considération plus générale. Nous notons que la CWaPE entend poursuivre l'utilisation d'une méthode de calcul reposant sur des paramètres déterminés principalement au regard d'éléments historiques. On peut notamment souligner la manière de définir le taux sans risque nominal. Dans la mesure où la régulation à fixer consiste à définir la rémunération à appliquer dans le futur (période 2024-2028), il nous semble que les références à utiliser devraient intégrer des éléments prospectifs pour (tenter de) correspondre au contexte tel qu'il est attendu (et non pas tel qu'il a été). A l'instar des autorités de régulation financière requérant que le secteur financier informe leurs utilisateurs sur le fait que « les performances passées ne préjugent pas des performances futures », Elia souligne qu'un investisseur accorde plus d'attention aux perspectives attendues plutôt qu'aux informations passées. Ce faisant, nous ne pouvons qu'encourager la CWaPE à tenir compte d'aspects prospectifs dans sa méthodologie de détermination de la rémunération, et ce, a minima dans la détermination du taux sans risque. Très concrètement, dans les circonstances économiques actuelles, nous constatons un écart important entre le taux sans risque de la MT 24-28 proposé (0,93%) et les dernières prévisions du Bureau fédéral du plan qui annoncent un taux OLO à 2,4% d'ici 2027 (Voir Perspectives économiques 2022-2027 – Version de juin 2022).</p>	
--	--	--	--

TITRE III. LA FIXATION ET LE CONTRÔLE DES TARIFS DE DISTRIBUTION

Chapitre	Section	Article	Remarque ou question	Proposition ou nouvelle formulation
1	2.2	Article 75-76	<p>Nous lisons avec intérêt qu'au travers de l'introduction de nouvelles plages horaires et de la définition de tension tarifaire entre ces plages horaires, la CWaPE souhaite : « inciter les utilisateurs de réseau à consommer au moment où l'énergie renouvelable est abondante et où les réseaux de distribution et de transport ont des capacités disponibles ». En tant que garant de l'équilibre en temps réel entre offre et demande d'électricité, Elia ne peut que souscrire à cet objectif.</p> <p>A la lecture des plages tarifaires proposées, il nous semble y avoir une véritable volonté d'inciter à consommer au regard d'une analyse approfondie sur les périodes de plus grande consommation et de moindre consommation que cela soit au travers de courbe de charge ou de valorisation de l'électricité sur le marché de l'électricité. L'encouragement donné consiste à soutenir la consommation d'électricité lorsque les majorités de consommateurs consomment moins et à la décourager lorsqu'ils consomment davantage.</p> <p>Ces premiers éléments nous semblent aller dans le bon sens de manière à poursuivre les objectifs mentionnés ci-dessus. Cependant, nous nous posons des questions sur le caractère pérenne du modèle tarifaire et désirons sensibiliser la CWaPE à garder à l'esprit que ce dernier sera sans doute amené à devoir encore évoluer vers un modèle plus dynamique à l'avenir.</p> <p>En effet, le modèle proposé prévoit des tarifs identiques et fixés à l'avance pour chacun des jours de l'année. Ce qui, sur base de l'analyse de la CWaPE – qui n'en demeure pas moins extrêmement intéressante –, est en ligne avec les tendances</p>	<p>Une option à considérer consiste à indiquer que les plages fixées pourront être revues en fonction des évolutions constatées dans le système électrique.</p> <p>NB : la note de motivation de la CWaPE se réfère à Belpex. Il nous semble utile d'apporter les précisions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Belpex a été reprise par Epex, qui commercialise les services anciennement prestés par Belpex en Belgique sous la dénomination EPEX SPOT Belgium. - Epex n'est pas(/plus) la seule bourse active dans le marché court terme de l'électricité en Belgique ; Nord Pool EMCO offre également ce service. <p>→ Il peut être recommandé d'utiliser comme référence « les prix observés sur les marchés courts termes en Belgique » (opérés par Epex et Nord Pool).</p>

		<p>moyennes observées pour les courbes de charge du réseau wallon et les variations de prix sur les bourses belges de l'électricité.</p> <p>Nous souhaitons toutefois attirer l'attention sur deux points des analyses réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les analyses de la CWaPE sont influencées par la compression induite par le recours à des moyennes. A titre illustratif, nous citerons le biais de la production photovoltaïque : l'effet de moyenne sur la courbe de charge journalière cache en réalité des jours où la production photovoltaïque est pour ainsi dire nulle et mène à un courbe de charge plus élevée dans les heures de journée, et d'autres où la production photovoltaïque est bien plus élevée (ensoleillement), réduisant ainsi la courbe de charge. La moyenne entre ces deux situations induit qu'il y a – en moyenne – toujours un peu de soleil. Or, dans la réalité, il y aura bien des jours sans production photovoltaïque et les jours avec un parc produisant à pleine puissance. Les analyses ont beau être affinées par saison, elles n'en demeurent pas moins réalisées au regard de moyennes à l'intérieur de ces saisons. Il s'indique dès lors d'éviter de prendre comme conclusion des analyses établies sur des références moyennes.- Les analyses réalisées se basent sur les données du passé. Or, les autorités publiques se sont fixé des objectifs ambitieux en matière de lutte contre le réchauffement climatique au travers le Green Deal notamment (neutralité carbone d'ici 2050). Elles ont en outre pris l'engagement d'accélérer la réalisation de ces ambitions au travers du paquet 'Fit for 55' visant à réduire plus rapidement les émissions de CO2 (55% d'ici à 2030). Ces politiques devraient se matérialiser par l'accélération de toute une série d'éléments dont le développement des capacités renouvelables dans les prochaines années (multiplication par 2 ou 3, ...). Ainsi, les filières photovoltaïques et éoliennes	
--	--	---	--

			<p>devraient encore croître significativement dans le futur et prendre une place prépondérante dans notre approvisionnement électrique. Ainsi, l'écart entre jour avec ensoleillement et jour sans, jour avec vent et jour sans, va continuer de grandir.</p> <p>In fine, la combinaison de ces deux points d'attention invite à une prudence sur le caractère structurel des analyses effectuées. Sera-t-il structurellement efficace d'encourager à consommer aux heures 'creuses' et 'solaires' identifiées ? Les conditions météorologiques nécessaires à leur activité ne se répétant pas jour après jour selon le pattern encouragé par la proposition de la CWaPE, il n'est pas exclu que l'encouragement à consommer dans les périodes creuses ou ensoleillées puisse se traduire par un problème d'approvisionnement, ou à l'inverse à générer des situations d'incompressibilité en cas de grand vent hors périodes promues.</p> <p>Ainsi, la proposition faite s'inscrit dans une ambition que nous partageons. Il reste toutefois nécessaire de ne pas perdre de vue l'impact futur de la transition énergétique qui apportera significativement plus de variabilité dans le système. Les tarifs devront encore évoluer pour continuer d'inciter à consommer en fonction des périodes d'abondance et de rareté. Des signaux plus dynamiques - plutôt que des plages fixées à l'avance – devront probablement être développés à terme pour inciter aux comportements vertueux.</p>	

AUTRES COMMENTAIRES